

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
- DP 2 -

Le Chef de Bureau
Carole GHIRARDI

Référence
Circulaire CAPA-SH
Rentrée 2009

Téléphone
04 91 99 67 52

Fax

04 91 99 67 81

Mél.

ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré
S/C de Mesdames et Messieurs les I.E.N. chargés
de circonscription
S/C de Mesdames et Messieurs les Principaux

Marseille, le 3 décembre 2008

OBJET : Candidatures aux stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) - **Rentrée 2009**

Références : décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 et arrêtés du 5 janvier 2004 relatifs aux options et à l'organisation du CAPA-SH.

La présente circulaire précise les caractéristiques et les principes de la formation préparant au CAPA-SH ainsi que les modalités pratiques en fonction desquelles interviendront le recueil des candidatures et l'admission aux stages de préparation du CAPA-SH.

I – Caractéristiques et principes de la formation au CAPA-SH

Les enseignants retenus pour la formation doivent formuler des vœux dans le cadre du mouvement pour obtenir un poste spécialisé dans l'option qu'ils ont choisie : B, C, D ou F. Dès la rentrée scolaire 2009, ils sont installés à titre provisoire sur le poste obtenu au mouvement et perdent donc leur ancienne affectation.

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH dispensée par l'I.U.F.M. comporte 400 heures de regroupements organisées en modules, et se déroule sur deux périodes :

- durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé 3 semaines de formation sont dispensées,
- au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire, pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé : le reste des 400 heures.



2/2

En dehors des temps de regroupement, les enseignants en formation bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés.

II – Recueil des candidatures

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, candidats à la formation au CAPA-SH, doivent remplir la fiche de candidature ci-jointe, **et la soumettre obligatoirement pour avis à l'I.E.N. de leur circonscription.**

III – Obligations auxquelles s'engagent les candidats

Les dossiers de candidature seront reçus jusqu'au **lundi 26 janvier 2008 par les I.E.N.** qui les transmettront au **bureau D.P.2** de l'Inspection académique avant le vendredi 6 février 2008.

Les enseignants intéressés sont invités à une réunion d'information organisée dans les locaux de l'I.U.F.M. (site d'AIX-EN-PROVENCE, 6 Avenue Jules Isaac, Salle E006), **le mercredi 7 janvier 2009 de 14h00 à 16h00.**

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Secrétaire Général

Signé

Michel RICARD

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU STAGE DE PREPARATION DU CAPA-SH
ANNEE SCOLAIRE 2009-2010**

NOM	Prénom	Nom de jeune fille
Date de naissance :		Adresse personnelle :
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)		TEL :

Etablissement d'exercice	Fonction	Circonscription
Ancienneté générale des services au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Dernière note pédagogique	Date d'obtention

Engagement à signer par le candidat :

Je m'engage à :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée;
- suivre l'intégralité des regroupements de formation;
- me présenter à l'examen ;
- exercer des fonctions relevant de l'A.I.S. pendant 3 ans, année de formation comprise.

Signature du candidat :

OPTIONS DEMANDEES A CLASSER PAR ORDRE DE PREFERENCE	
Option B	N°
Option C	N°
Option D	N°
Option F	N°

Seules seront étudiées les candidatures correspondant aux options arrêtées en CTP

AVIS circonstancié de l'I.E.N.	
Motivations du candidat :	
Aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :	
Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :	
Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par le texte :	
Signature	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE